NANCY SUD LORRAINE
POLE METROPOLITAIN

Conférence générale du SCOT

8 juillet 2022

Conférence générale du SCoT

- Mots d’accueil,
  - Francine Parisot, Maire de Saxon-Sion
  - Barbara Thirion, conseillère départementale déléguée à la Cité des paysages
  - Jérôme Klein, président de la CC Saintois

Conférence générale du SCoT

- Introduction
  - Denis Vallance, président de la Multipole Nancy Sud Lorraine

Déroulement de la matinée

- Révision du SCoT : Pourquoi ? Quels acquis de 10 années de SCoT ? Que retenir du diagnostic ? Filipe Pinho, vice-président de la Multipole
- Les ambitions et les orientations du SCOT: où en est-on ? Que reste-t-il à discuter ? – Odile Begorre, vice-présidente de la Multipole
- Regard du grand témoin Martin Vanier sur les orientations
- Echanges ouverts avec la salle, animés par Filipe Pinho et Odile Begorre Maire, vice-présidents
- Regards des partenaires institutionnels : Etat et Région Grand Est
- Regard du grand témoin Martin Vanier sur les échanges et les questions posées
- Anticiper la mise en œuvre du SCoT : recherche-action « habitat et sobriété foncière » – Filipe Pinho, vice président et David Nazarenko MENSIA
- Conclusion et perspectives pour la suite de la démarche – Denis Vallance

Conférence générale du SCoT

- Réviser le SCoT : Pourquoi ? Quels acquis de 10 années de SCoT ? Que retenir du diagnostic ?
  - Filipe Pinho, vice-président de la Multipole

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un document :

- Intégrateur des politiques publiques nationales et régionales
- A une portée juridique, avec laquelle certaines politiques publiques, plans, opérations et autorisations doivent être compatible

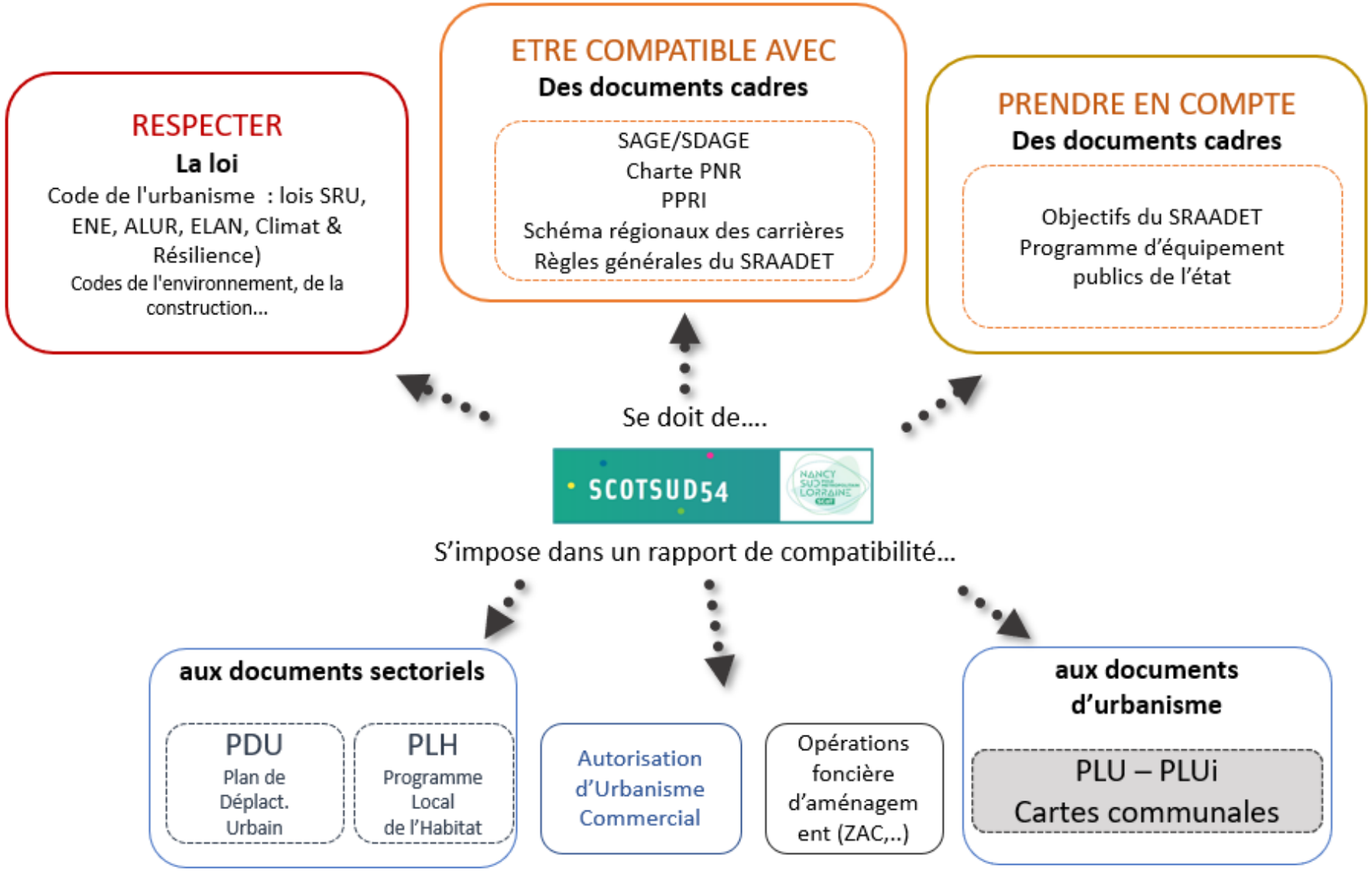

Pourquoi un SCoT ?

- Définir le projet d'aménagement stratégique du territoire
- Concevoir et mettre en œuvre une planification à l'échelle d'un large bassin de vie
- Être le cadre de référence pour les différentes politiques publiques sectorielles
- Assurer la cohérence des PLU(i),PLH, PDU, PLU ou cartes communales.

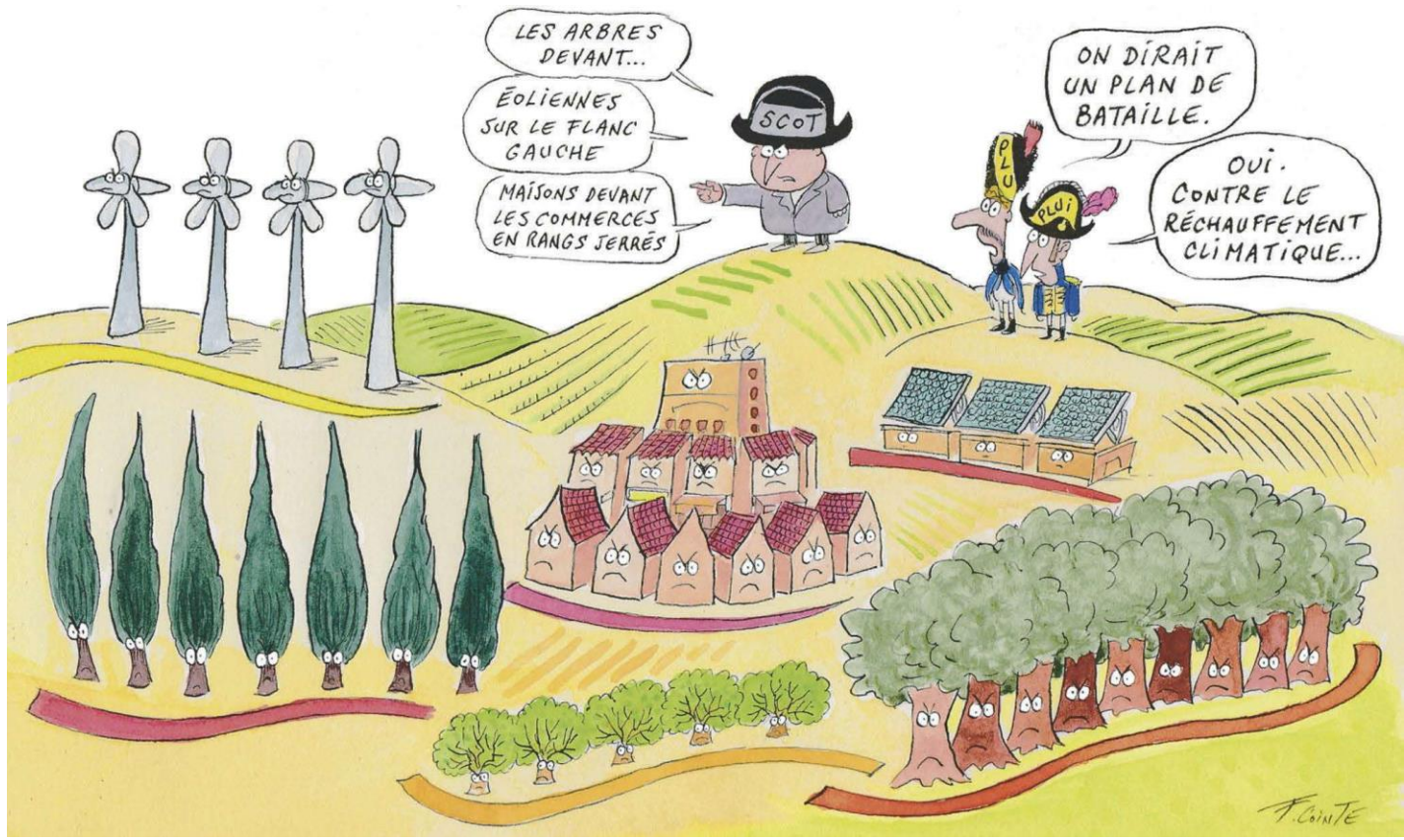

Source : le moniteur
https://www.lemoniteur.fr/article/le-scot-prend-un-virage-strategique.2099169

Les acquis du SCoT approuvé en 2013

- Une échelle pertinente et reconnue par les acteurs
- Une organisation multipolaire gage d'équilibre
- Des coopérations territoriales qui progressent
- La réduction de la consommation foncière (planifiée)
- Une mission de protection de la biodiversité et des espaces agricoles et forestiers bien identifiée
- La montée en puissance de la planification à l'échelle intercommunale

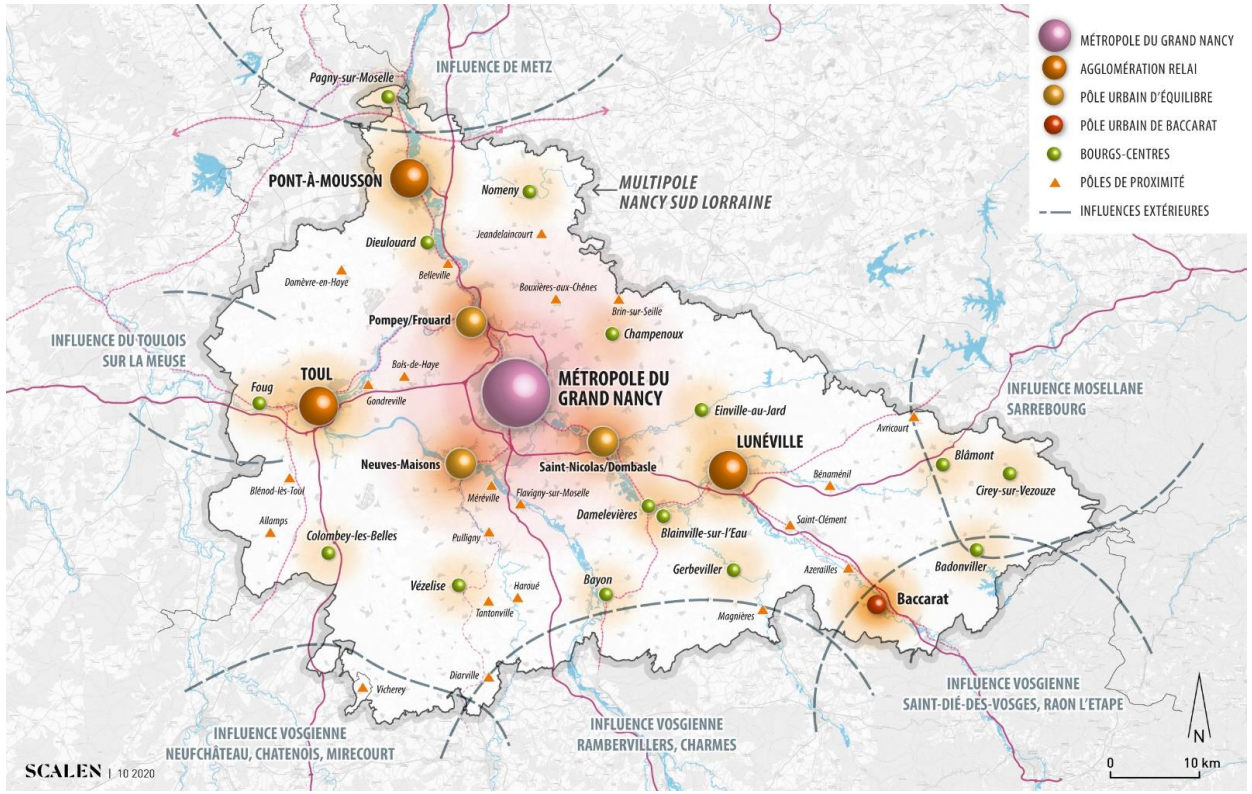

Pourquoi réviser le SCoT ?

- Un projet politique partagé entre les 13 intercommunalités
- Une réflexion à 20 ans pour définir les ambitions d'aménagement du territoire à la bonne échelle
- Des règles communes en matière d'urbanisme à respecter dans les PLU
- Des réponses collectives aux grands défis : changement climatique, préservation des ressources, évolution des modes de vie
- Une invitation à participer pour les citoyens et acteurs du territoire

Le Sud Meurthe-et-Moselle, un grand espace de vie

13 intercommunalités

434 communes

562 000 habitants

220 000 emplois

2 millions de déplacements quotidiens, dont **94 %** à l'intérieur du territoire

288 744 logements

10 % d'énergie renouvelable

33 % du territoire en réservoirs de biodiversité

Pourquoi réviser le SCoT ?

Revisiter le **projet d'aménagement** : quel territoire en 2040 ?

ARMATURE TERRITORIALE : comment garantir les équilibres de développement ?

SERVICES, EQUIPEMENTS : comment améliorer l'accessibilité et la qualité pour tous les habitants ?

MOBILITES : quelle organisation pour maîtriser et répondre efficacement aux besoins ?

DEMOGRAPHIE ET LOGEMENTS : quelles conséquences des choix sur les tendances démographiques ?

ÉCONOMIE : comment relancer et selon quel modèle de développement ?

URGENCES CLIMATIQUES, ÉCOLOGIQUES, SANITAIRES: comment accélérer les transitions et s'adapter aux changements ?

FONCIER: comment lutter efficacement contre l'artificialisation des sols ?

Pourquoi réviser le SCoT ?
De nouveaux objectifs qui s'imposent

La loi Climat et Résilience et ses apports dans les SCoT

L'artificialisation des sols :

Altération durable des fonctions écologiques ou agronomique d'un sol

Une approche qualitative en 3 dimensions :
le sol comme un écosystème

3 dimensions
approche qualitative :
le sol comme écosystème

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Trouver un équilibre entre les surfaces artificialisées et celles que l'on va renaturer

La mise en application du ZAN

- Objectif Zéro artificialisation nette en 2050
  - 2021-2030 : -50 % de consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation 2011-2020
  - 2031-2050 : Baisse du rythme d'artificialisation des sols
- Mise en place d'un calendrier dans le SCoT pour intégrer ces objectifs
- Objectifs territorialisés et différenciés

Pourquoi réviser le SCoT ?
De nouveaux objectifs qui s'imposent

Des documents de rang supérieur renforcés et qui évoluent

SRADDET GRAND EST

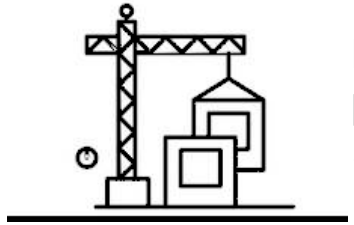

Rénover 40 % du parc à l'horizon 2030
100% à l'horizon 2050

Restaurer 3% des continuités écologiques /an
100 % des aménagements cohérents avec la TVB

Production EnR&R
X 3

-50% sur les consommations d'énergie

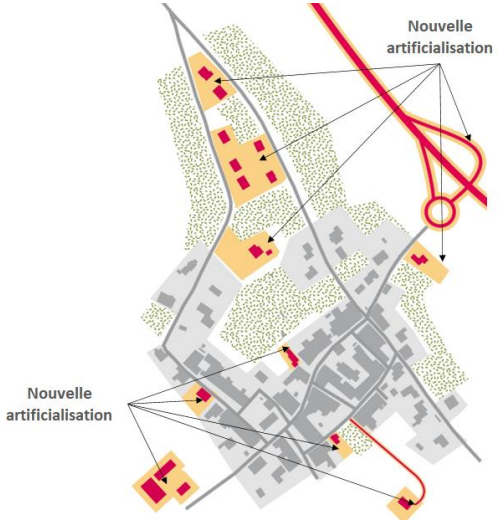

-50% de conso foncière d'ici 2030

-75% de conso d'ici 2050

Pourquoi réviser le SCoT ?
De nouveaux objectifs qui s'imposent

Des documents de rang supérieur renforcés et qui évoluent

SRADDET GRAND EST

Rénover 40 % du parc à l'horizon 2030
100% à l'horizon 2050

Restaurer 3% des continuités écologiques /an
100 % des aménagements cohérents avec la TVB

Production d'EnR&R

-50% sur les consommations d'énergie

Nouvelle artificialisation

Nouvelle artificialisation

-50% de conso foncière d'ici 2030

-75% de conso d'ici 2050

! EN COURS DE MODIFICATION suite à loi Climat résilience!
Le SRADDET devra territorialiser les objectifs nationaux de sobriété foncière

Pourquoi réviser le SCoT ?
De nouveaux objectifs qui s'imposent

Une prise en compte rapide et en cascade des documents de planification

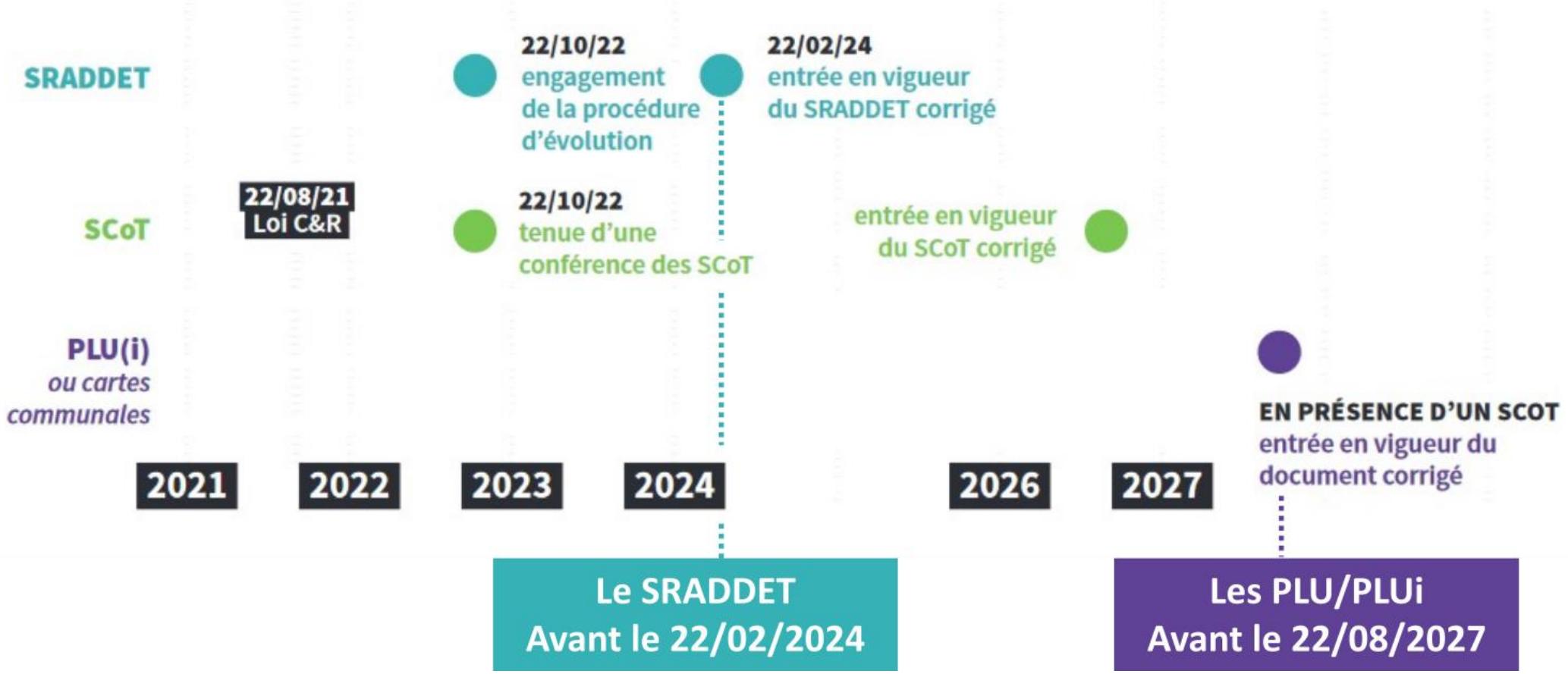

Pourquoi réviser le SCoT ?
Les grands objectifs de la révision

Une démarche de révision engagée depuis 2 ans

Dont l'objectif est de :

- Réévaluer **l'ambition démographique**
- Consolider notre **armature territoriale**
- Faciliter les **mobilités sur l'ensemble du territoire**
- Poursuivre **la préservation du foncier** avec une approche plus qualitative que quantitative
- Renfoncer le volet d'adaptation du territoire **au changement climatique** : gestion économe du foncier, préservation de la biodiversité, sobriété énergétique et production d'EnR
- Développer une approche **qualitative de l'aménagement** de l'espace
- Rendre l'application du **SCoT pratique**

Délibération du 19/12/2019

La démarche de révision
Une construction collective

Concertation élargie, travaux en commission, Coop 13, comité syndical

- Fin 2020 : webinaires partage du diagnostic
- Mars 2021 : 1ère série d'ateliers autour des enjeux territoriaux et du PAS
- Juin 2021 : Rencontre des EPCI
- Octobre 2021 : 2e série d'ateliers PAS
- Déc 2021 : pré-PAS soumis au débat

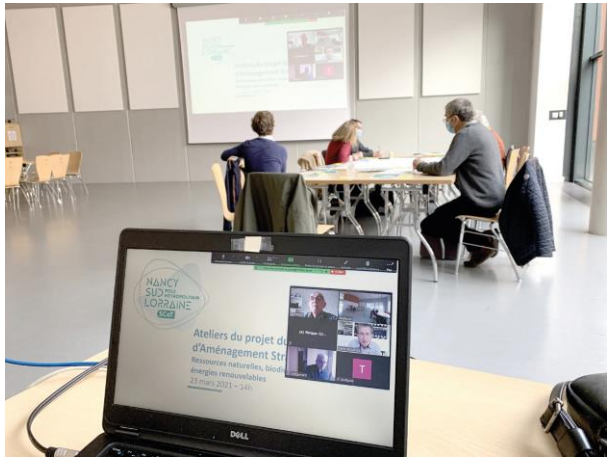

Depuis début 2022 : Commissions thématiques et COOP des 13 EPCI pour travailler sur les orientations

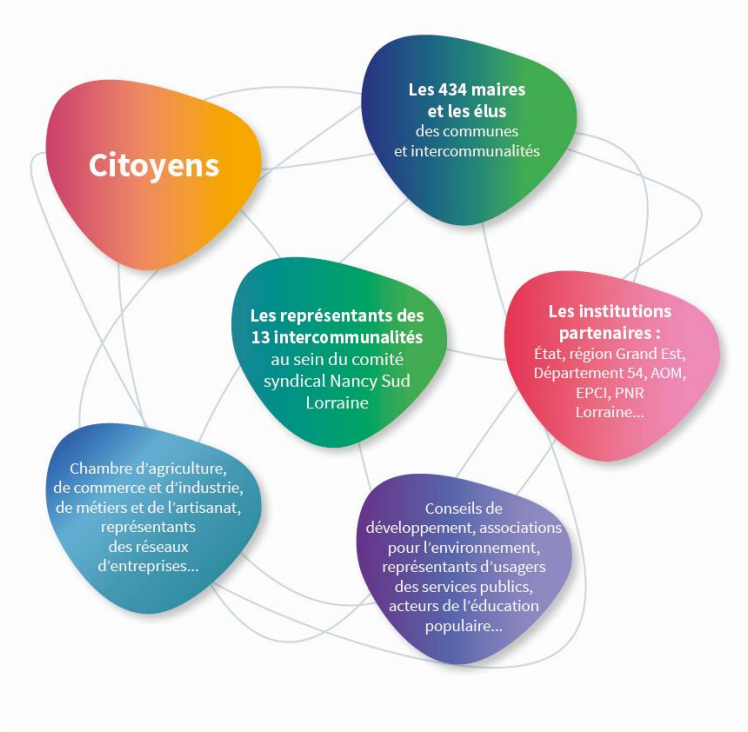

Plateforme d'information et de participation

https://cartodebat.fr/scotsud54/

- Des rencontres et réunions publiques près de chez soi
- Un recueil de paroles citoyennes auprès d'une centaine d'habitants
- Des ateliers de co-construction pour les élus et acteurs socioprofessionnels

La démarche de révision
Etapes clés et perspectives

Des grands enjeux territoriaux issus du diagnostic

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)

Projet politique des élus qui définit les grands objectifs stratégiques du SCoT pour 20 ans

DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

Pièce réglementaire et opposable du SCoT : détermine les conditions d'application du PAS

Orientations et objectifs opposables pour les documents inférieurs (PLUi, PLH…)

Le programme d'actions (optionnel)

Il précise la mise en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du SCOT

La démarche de révision
Etapes clés et perspectives

Diagnostic et enjeux du territoire à 20 ans	Du projet d'aménagement stratégique…	…au document d'orientations et d'objectifs	Arrêt du SCoT	Approbation du SCoT
2020	2021	2022	2023	2024

EXPRIMEZ VOTRE POINT DE VUE

Concertation

Ateliers, réunions publiques, webinaires, consultation en ligne, entretiens dirigés…

Fin de concertation

Prsentation du projet de SCoT aux personnes publiques associées et enquête publique

La démarche de révision
Des conséquences sur les documents de planification

Des situations très variées sur le territoire de la Multipole

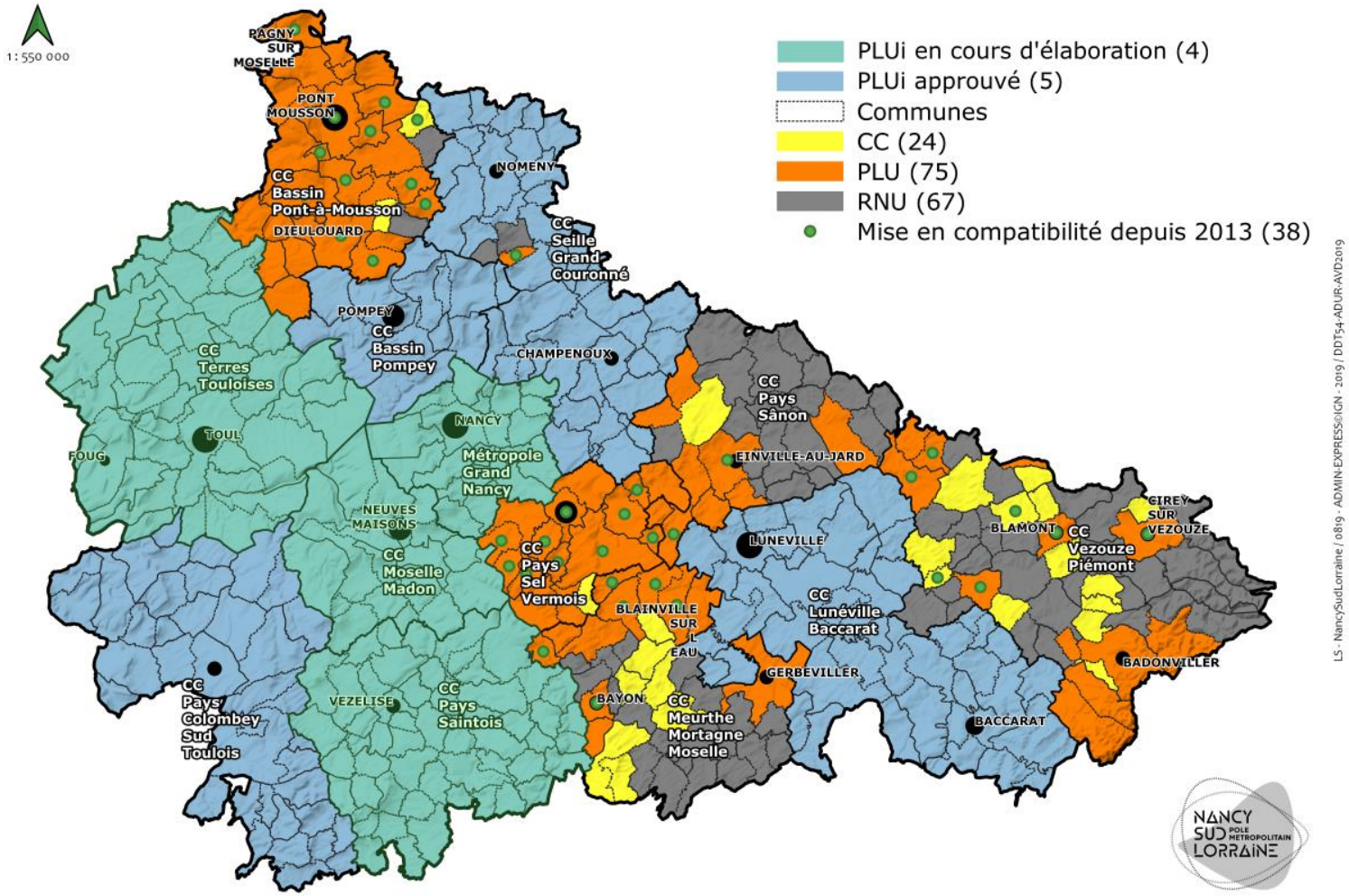

Dans le cadre de la révision du SCoT Sud 54,

<u>TOUS</u> les documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi et cartes communales) devront se mettre en compatibilité avec le SCoT (si incompatibilité après analyse) <u>dans l'année suivant son approbation</u> (Article L131-7 du code de l'urbanisme).

La démarche de révision
Que retenir du diagnostic ?

DÉMOGRAPHIE : une stabilisation qui se confirme et devrait se poursuivre les prochaines années

- Une légère baisse de la population depuis 10 ans

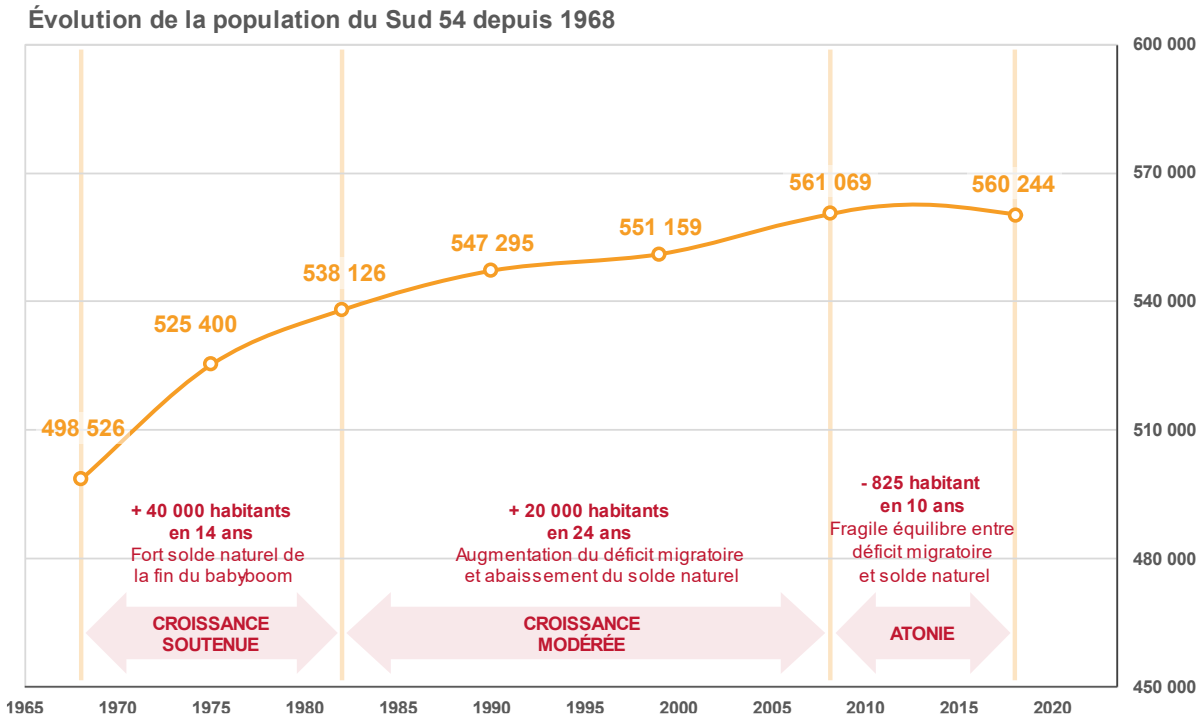

- Un équilibre fragile entre déficit migratoire et solde naturel

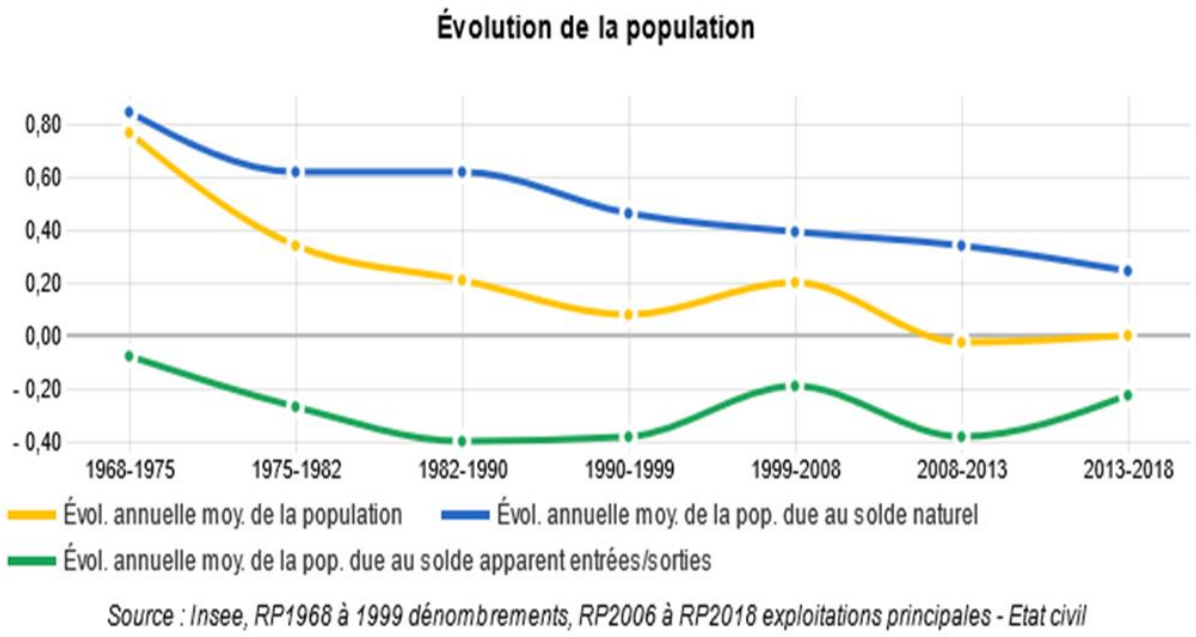

La démarche de révision
Que retenir du diagnostic ?

ÉCONOMIE : une fragilité qui perdure, notamment concernant l'économie productive

Un peu plus de 8 000 emplois disparus entre 2011 et 2016

Évolution de l'emploi sur la période 1968 – 2016
source Insee RP

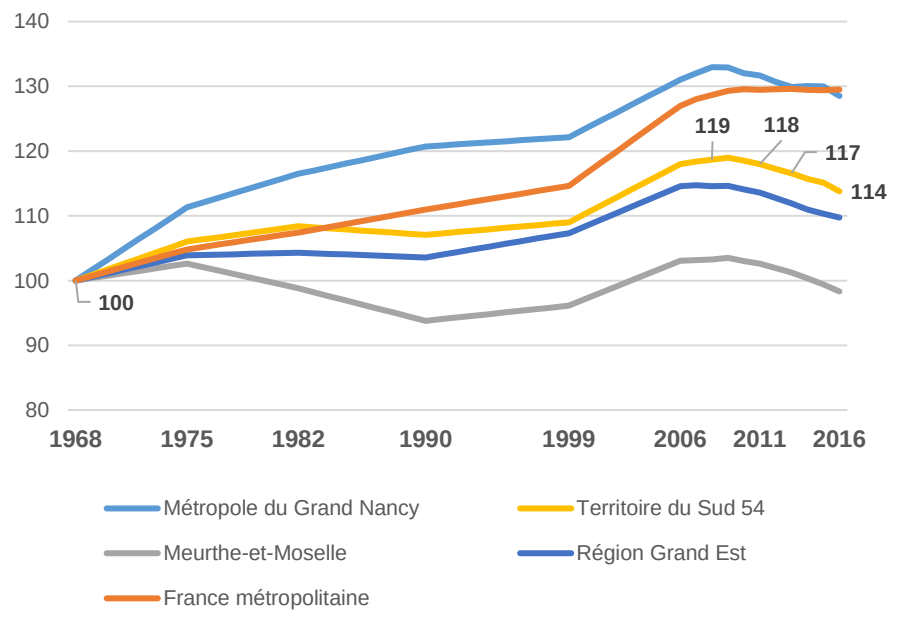

Les villes relais et les bassins industriels particulièrement touchés

Évolution de l'emploi par niveau d'armature urbaine sur la période 2011 - 2016
source Insee RP 2016

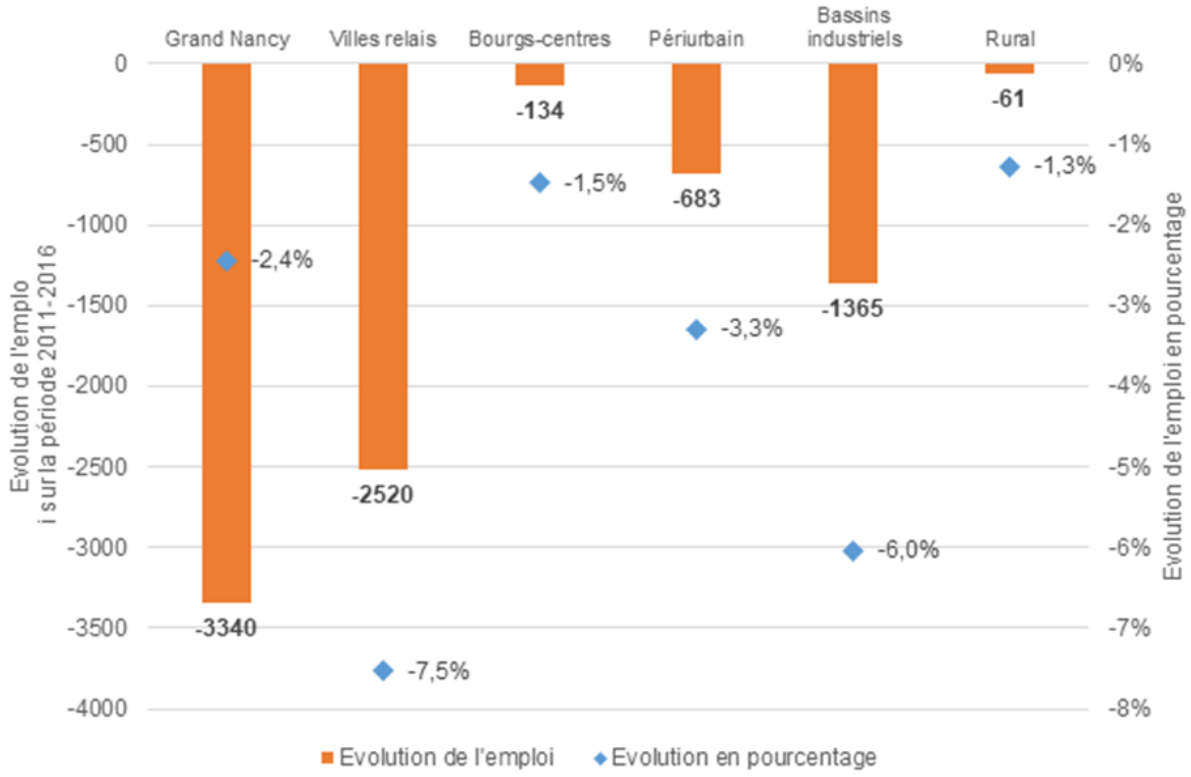

La démarche de révision
Que retenir du diagnostic ?

POSITIONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ : Un positionnement au cœur des dynamiques européennes mais une situation dégradée par la saturation des infrastructures et des débouchés vers le sud peu performants

Lorraine

A31 saturée : les élus lorrains se mobilisent et demandent à rencontrer Jean Castex "dans les meilleurs délais"

Les élus lorrains du Sud meurthe-et-mosellan se sont réunis en nombre ce vendredi pour rappeler à l'État l'urgente nécessité d'avancer dans le dossier A31. Ils redoutent que la participation de l'État au budget ne permette pas d'envisager des travaux sur les axes autoroutiers du Sud lorrain avant de nombreuses années. Ils demandent à être reçus en urgence par Jean Castex.

Par **Magalie DELLE-VEDOVE** - 01 avr. 2022 à 20:00 | mis à jour le 23 mai 2022 à 12:50 - Temps de lecture : 3 min

| | Vu 782 fois

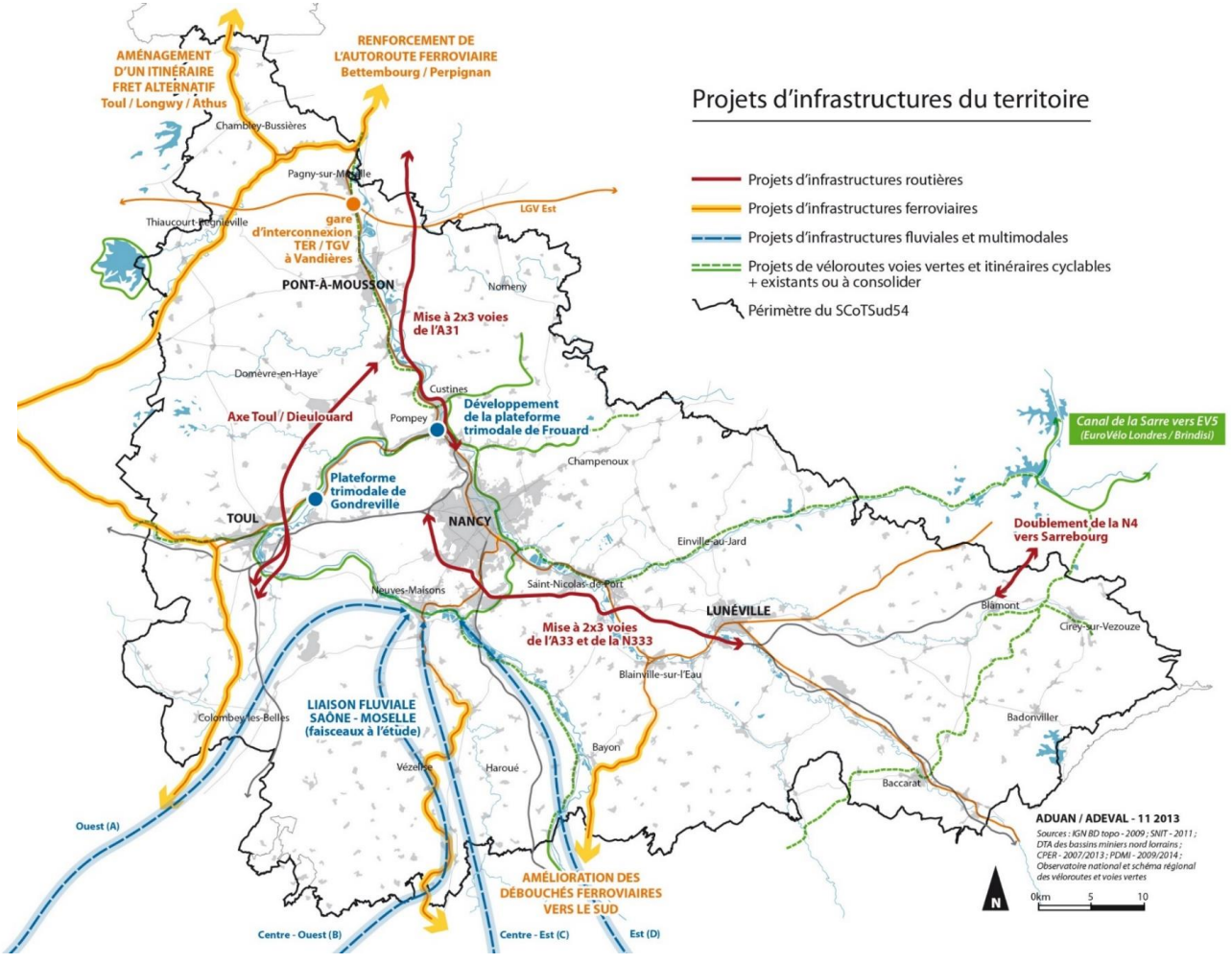

La démarche de révision
Que retenir du diagnostic ?

MODELE DE DEVELOPPEMENT: Une consommation foncière qui se poursuit sans croissance économique et démographique mettant à mal les équilibres territoriaux et fragilisant les polarités

Entre 2010 et 2020

Les activités tertiaires et secondaires

+260 ha → **- 8 833** Emplois

L'habitat

+390 ha

27 % en densification (107 ha)
73 % en extension (283 ha)

→ **+13 000** Ménages

→ **-825** Habitants

→ **+7 000** Logements vacants

Entre 2008 et 2018*

** INSEE, séries historiques du RP, exploitation principale*

La démarche de révision
Que retenir du diagnostic ?

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITE : Un réchauffement climatique qui s'accélère, des milieux naturels diversifiés mais une biodiversité qui s'érode et des habitats naturels fragmentés

DANS LE SUD LORRAINE

+1,5°C *depuis 1880*
(à la station de Nancy)

* Sources : GIEC, Météo France

PRÉVISIONS

+1 à 1,6°C d'ici 2030*
soit un climat similaire à celui de Dijon aujourd'hui

+2,5°C en 2050*
soit un climat similaire à celui de Lyon aujourd'hui

DANS LE GRAND EST

12 000 espèces
animales et végétales

dont **1/3** inscrites
sur les listes rouges régionales ou nationales des espèces menacées

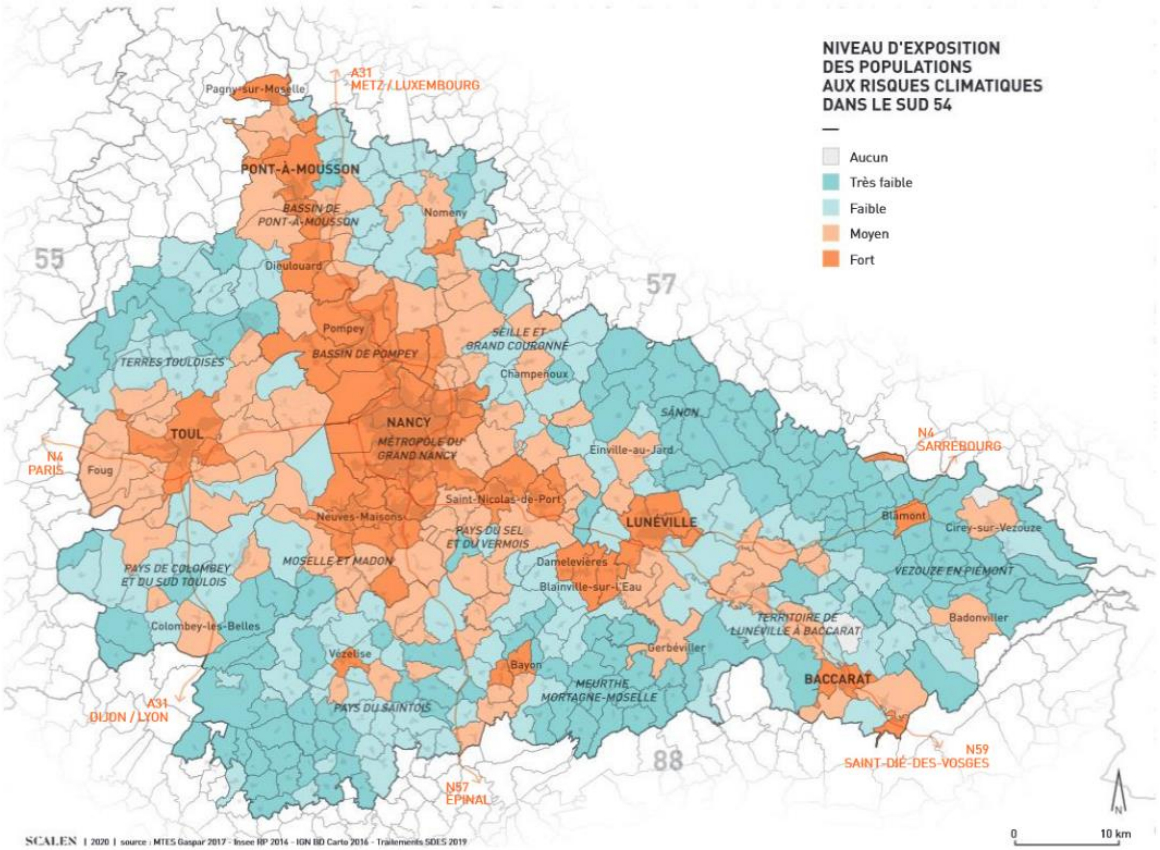

La démarche de révision
Que retenir du diagnostic ?

TRANSITION ENERGETIQUE ET ALIMENTAIRE :

- **Une vulnérabilité et une dépendance forte du territoire aux énergies fossiles**
- **Une agriculture diversifiée et exportatrice mais un territoire peu autonome d'un point de vue alimentaire**

- Baisse des consommations énergétiques et des émissions de CO2 encore insuffisantes

Évolution des émissions de gaz à effet de serre par habitant dans le Grand Est (en tCO_2e)

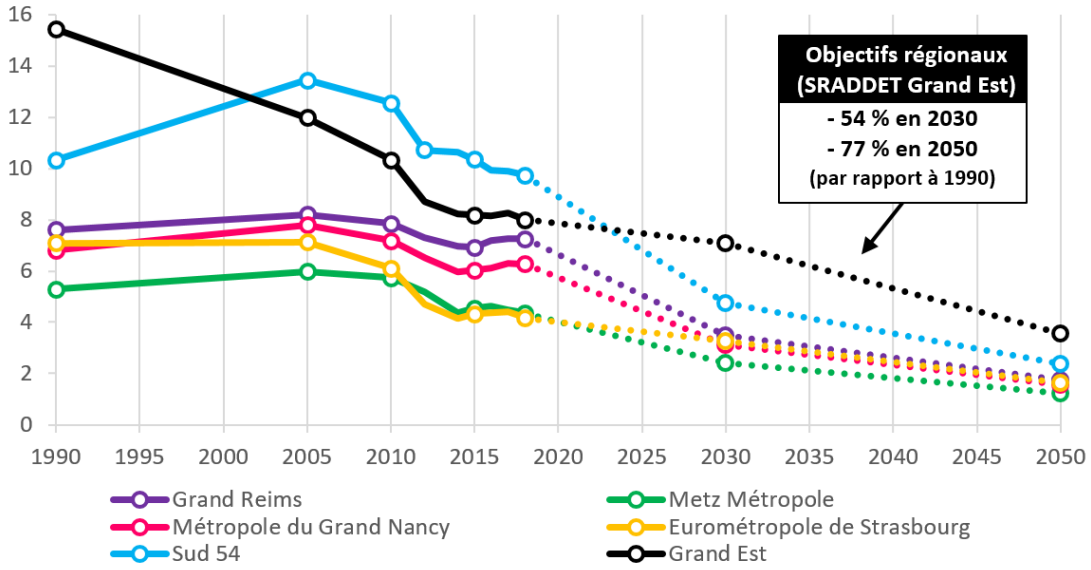

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
Source : ATMO Grand Est (Invent'Air V2020, format PCAET - PRG 2013)

- Faible intégration des ENR dans la consommation globale d'énergie (8%)

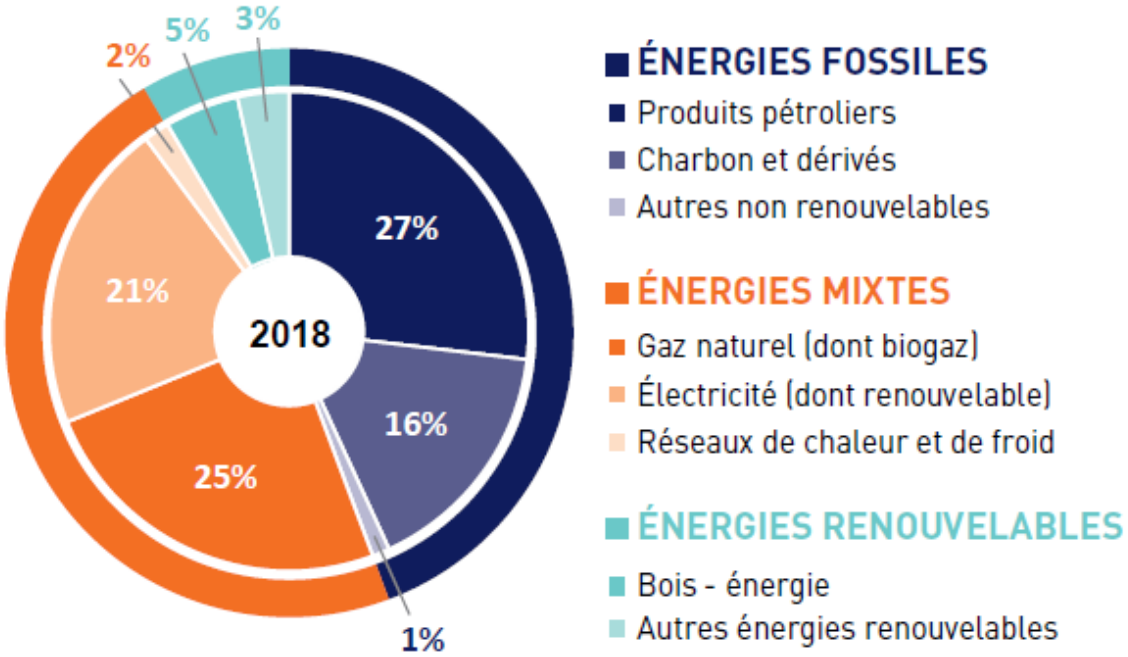

La démarche de révision
Que retenir du diagnostic ?

MODES DE VIE : Des mutations rapides : travail, mobilités, transformations numériques, besoins liés à l'allongement de la vie et au vieillissement, inquiétudes face aux défis climatiques et écologique, sanitaires, aspirations à vivre, se déplacer, consommer autrement, …

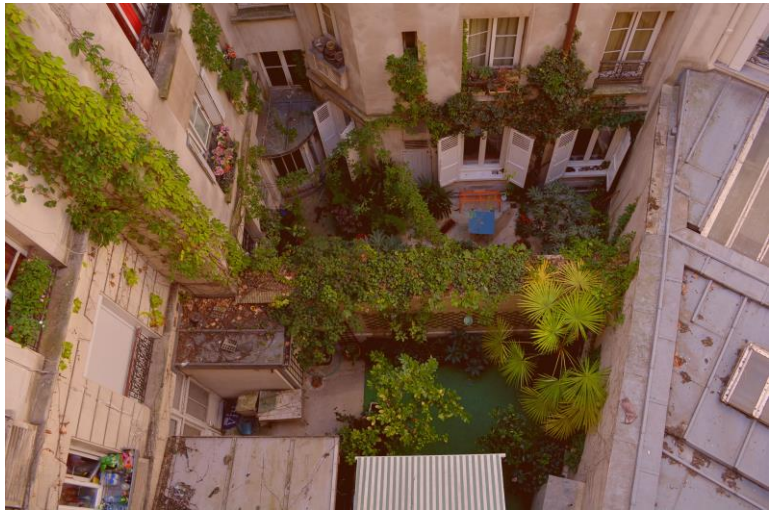

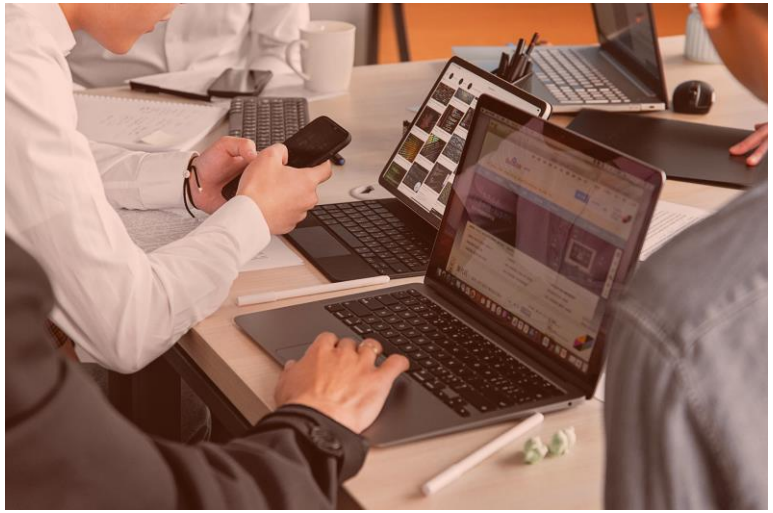

Conférence générale du SCoT

- Les ambitions et les orientations du SCOT: Où en est-on ? Que reste-t-il à discuter ?
  - Odile Begorre-Maire, vice-présidente de la Multipole

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

ORGANISER LES TRANSITIONS ET LES COOPERATIONS AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA QUALITE DE VIE

1 LES TRANSITIONS
Une Multipole plus sobre et résiliente

- Réduire la vulnérabilité du territoire
  - Eco circulaire
  - Espaces naturels
  - Alimentation de proximité
- Réduire les consommations énergétiques
  - Organisation territoriale
  - Bâti
  - Mix énergétique
- Préserver et gérer durablement les ressources
  - Sol
  - Eau
  - Sous-Sol

2 LES EQUILIBRES ET LES COMPLEMENTARITES
Une Multipole coopérative et attractive

- Répondre aux besoins
  - Logements
  - Foncier économique
  - Proximité
- Renforcer l'armature territoriale
  - Attractivité des centres
  - Offre de services et d'équipements
  - Parcours résidentiels
- Sobriété foncière
  - Reconquête urbaine
  - Friches à requalifier
  - Résorption de la vacance
- Mobilités durable
  - Modes actifs
  - Cohérence & continuité

3 LA QUALITE DE VIE
Une Multipole au service de la santé et du bien être des habitants

- Offre de service
  - Accessibilité
  - Offre minimale
- Valorisation des Paysages
  - Biodiversité & santé
  - Armature verte
- Qualité urbaine
  - Diversité architecturale
  - Densification raisonnée
  - Nature en ville
  - Identité et attractivité

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Une ambition au service du projet

Les transitions et les coopérations au service de la qualité de vie et de l'attractivité

- Un SCoT qui doit :
  - Relever le défi d'un nouveau mode de développement qui renforce la qualité de vie, la santé et le bien-être
  - Fondé sur les transitions, plus sobre en ressources, en énergie et en foncier
  - Valorise les complémentarités et les coopération entre intercommunalité

- Une ambition qui repose sur 3 principes :

  - Mettre en œuvre la stratégie Sud54 dans le respect des territoires et de leurs institutions
  - Organiser le développement en priorisant une approche qualitative
  - Tenir compte des spécificités et de l'antériorité de chaque territoire

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Le pré Projet d'Aménagement Stratégique

Consolider le positionnement du Sud54 pour rester un territoire d'accueil inscrit dans les grandes dynamiques régionales et européennes

Une Multipole plus sobre et résiliente

1.1 Construire un territoire sobre en énergie pour réduire l'empreinte environnementale et gagner en autonomie

1.2 Des ressources à gérer plus durablement pour garantir les besoins des générations futures et limiter les concurrences

1.3 Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique en s'appuyant sur l'armature environnementale et paysagère

1.4 Faire des transitions une opportunité de développement et d'emplois

Une Multipole coopérative et attractive

2.1 Répondre aux besoins des habitants en s'appuyant sur l'armature territoriale

2.2 Répondre aux besoins économiques, dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique

2.3 Favoriser les coopérations en matière de mobilités pour améliorer l'accessibilité du territoire et construire une mobilité durable à l'échelle du Sud 54

Une Multipole au service de la santé et du bien-être de ses habitants

3.1 Favoriser une urbanisation maîtrisée et de qualité

3.2 Préserver et valoriser les paysages comme un bien commun, support de la biodiversité, de l'identité et de l'attractivité du territoire

3.3 Organiser une offre de service minimale accessible à tous en 15 minutes

3.4 Limiter l'exposition des populations et des biens aux risques et aux nuisances

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Les points à retenir du PAS

Les objectifs de sobriété foncière

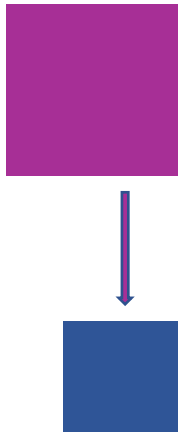

Période de référence (2010-2020)

Environ **1 000 ha** consommés

soit 0,3 % de tous les espaces Naturels Agricoles et Forestiers (NAF)

Objectifs (2021-2030)

-50 % soit environ **500 ha** consommés

- Enjeu du renouvellement urbain pour un mode de développement territorial plus sobre en foncier tout en répondant aux besoins des habitants et des entreprises
- Enjeu de la qualité des aménagements et des formes urbaines adaptées à la qualité de vie

- Des objectifs à territorialiser en tenant compte des spécificités (potentiel foncier, vacance mobilisable…), des stratégies de chaque intercommunalité et des efforts déjà réalisés de réduction des consommations foncières
- Constituer une enveloppe foncière commune pour des projets d'intérêt « Multipole » (offre foncière pour grand projet économique, ENR, équipements ou services)

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Les points à retenir du PAS

L'ambition démographique : s'appuyer sur un scénario démographique réaliste, laissant des marges de manœuvre

Hypothèse retenue dans le pré-PAS (**en cours de discussion**) :

- **+0,05 %** = scénario à mi chemin entre tendances observées et le scénario central
- +6000 habitants en 2040 (par rapport à 2018)

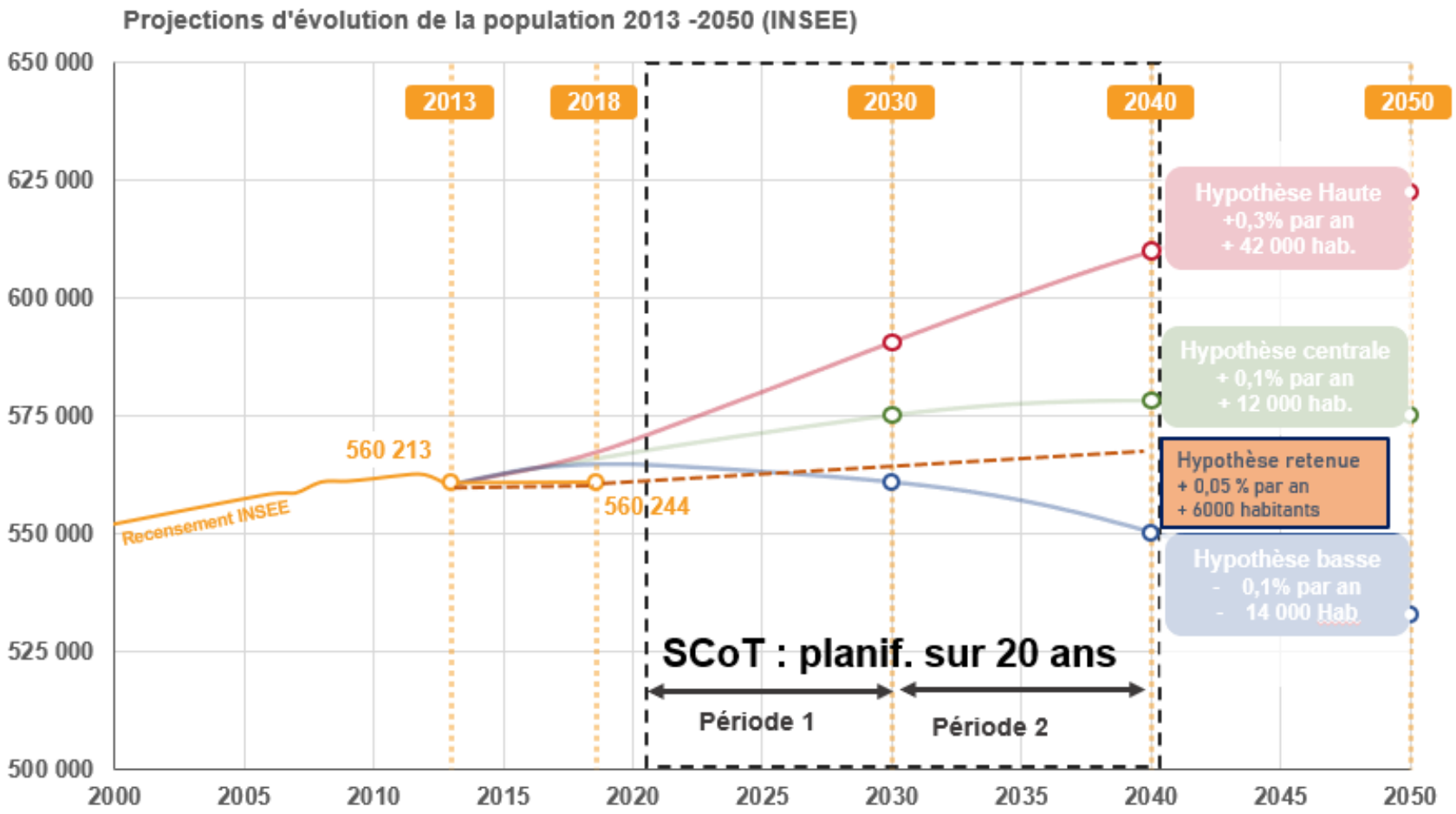

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Les points à retenir du PAS

Une armature urbaine réaffirmée

- Réaffirmer le rôle de l'armature pour garantir les équilibres de développement

- Renforcer l'attractivité des polarités pour conforter l'offre de services et d'équipements

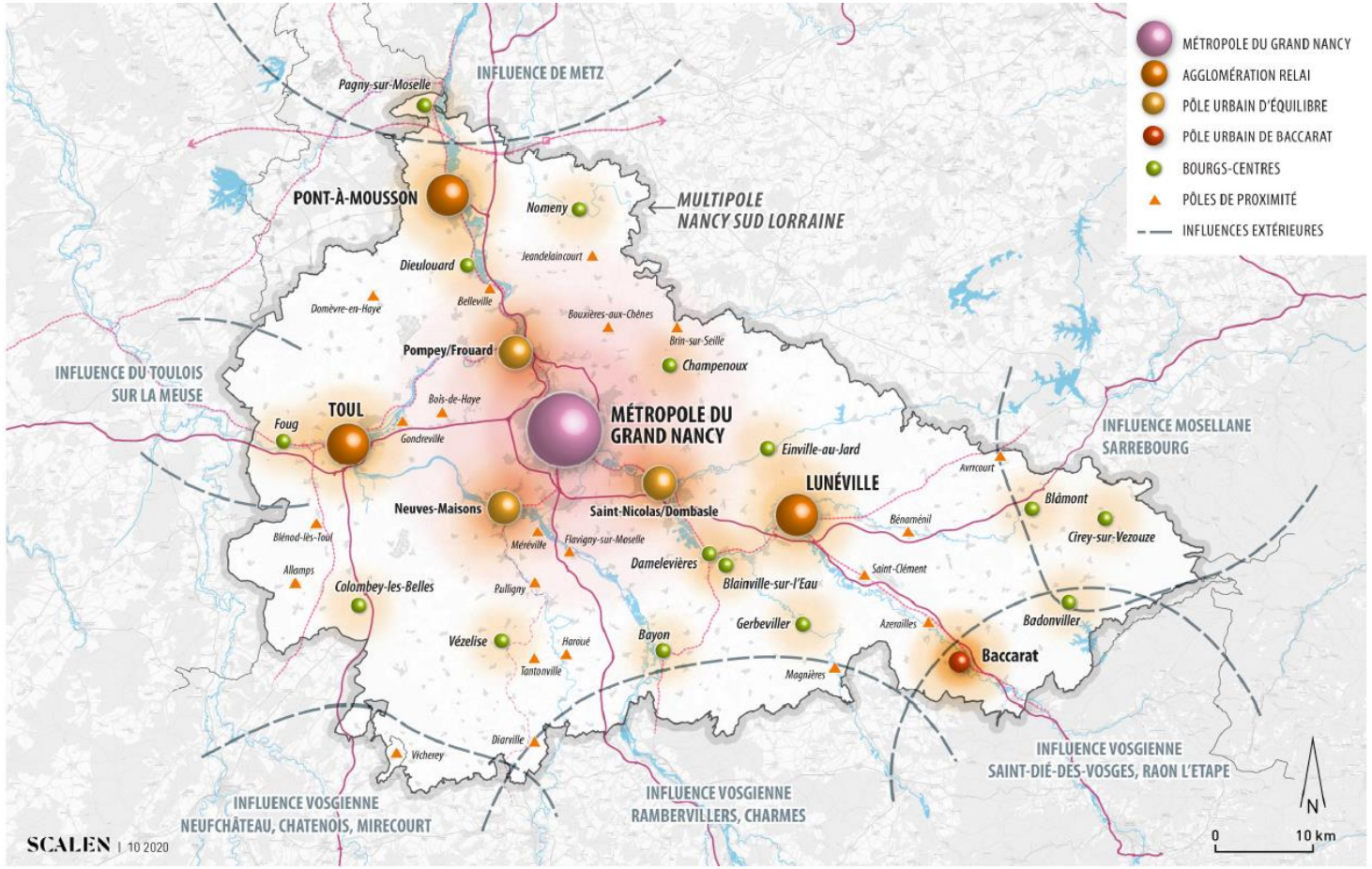

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Les points à retenir du PAS

Une armature environnementale à préserver

- Protéger l'armature environnementale, agricole et paysagère leviers majeurs d'atténuation et d'adaptation aux défis climatiques et écologiques

▸ Synthèse des milieux naturels à l'échelle du SCoTSud54

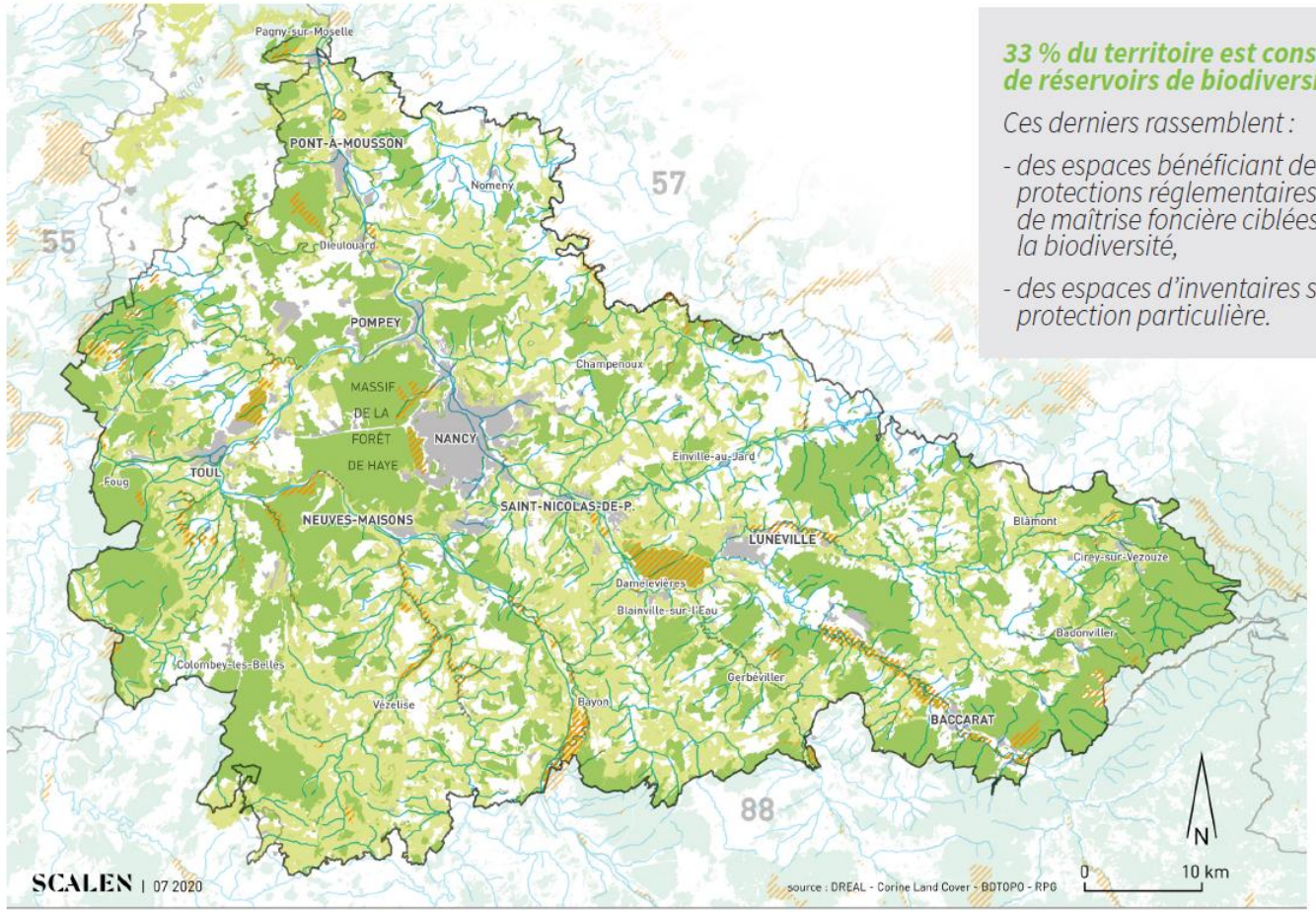

33 % du territoire est constitué de réservoirs de biodiversité

Ces derniers rassemblent :

- *des espaces bénéficiant de protections réglementaires ou de maîtrise foncière ciblées sur la biodiversité,*
- *des espaces d'inventaires sans protection particulière.*

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Les points à retenir du PAS

Coopérer pour les mobilités

- Permettre à tous de se déplacer mieux, à moindre coût, en réduisant l'usage de la voiture individuelle
- Organiser la cohérence et la continuité des offres de mobilité
- Maîtriser les besoins de mobilité

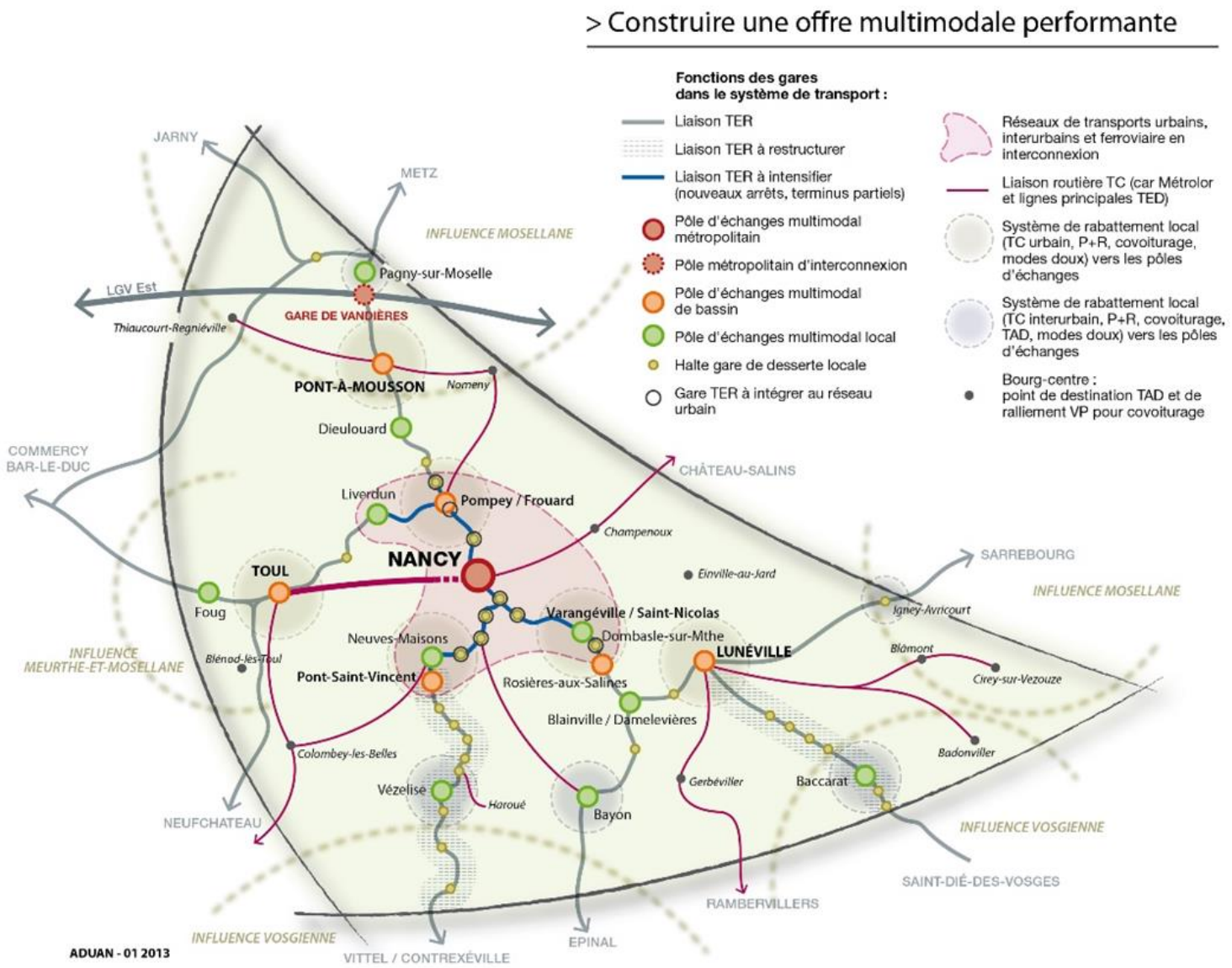

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Les points à retenir du PAS

Des réponses adaptées aux enjeux économiques et d'emploi

- Accompagner le développement éco par une offre foncière adaptée
- Accompagner la transformation du modèle commercial : priorité aux centralités et à la requalification des zones existantes
- Consolider une vision commune du développement éco: filières stratégiques, nouvelles formes de travail…
- Faire des transitions une opportunité (ENR, économie circulaire, filières alimentaires de proximité…)

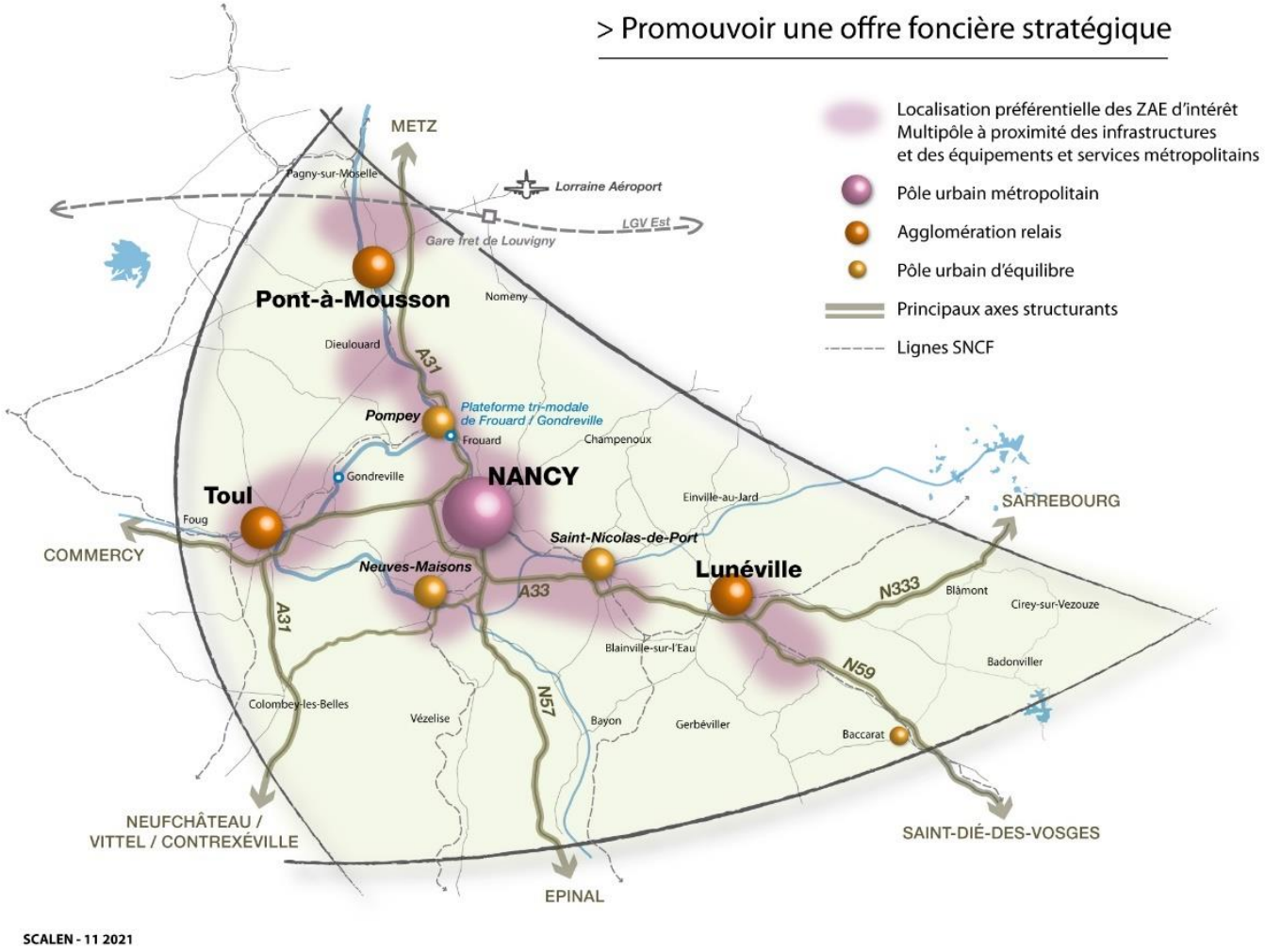

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Les points à retenir des travaux en cours depuis début 2022

- Des grands principes de localisation préférentielle du développement économique, commercial et résidentiel prioritairement au sein de l'existant (tissus urbains constitués dents creuses, résorption de la vacance, friches…)

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Les points à retenir des discussions en cours depuis début 2022

Des grands objectifs de logements, et de sobriété foncière définis à l'échelle SUD54

…et à l'échelle EPCI, car les politiques publiques en matière d'habitat, d'économie et d'urbanisme (PLUi) sont conduites par les EPCI

Les EPCI déclinent et modulent localement **sous conditions**

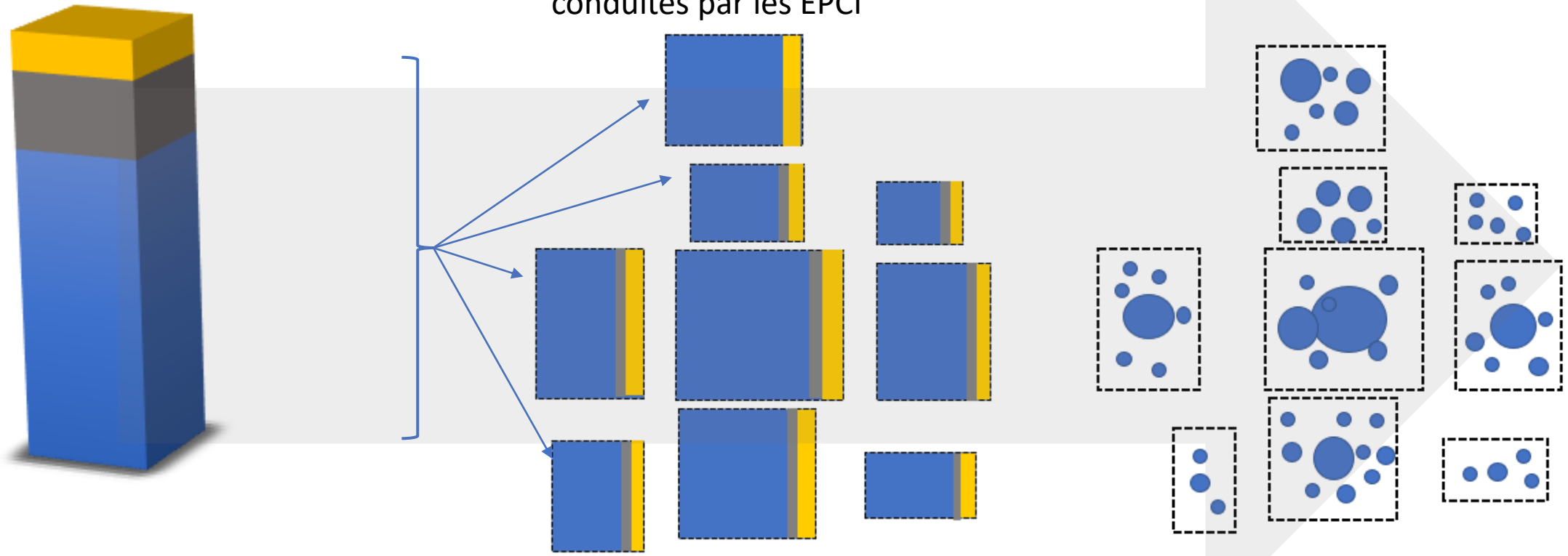

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Les points à retenir des discussions en cours depuis début 2022

- Des conditions de modulation des objectifs et de développement en extension renforcées pour prioriser le renforcement des polarités et inciter à la mise en place de réflexions et stratégies intercommunales

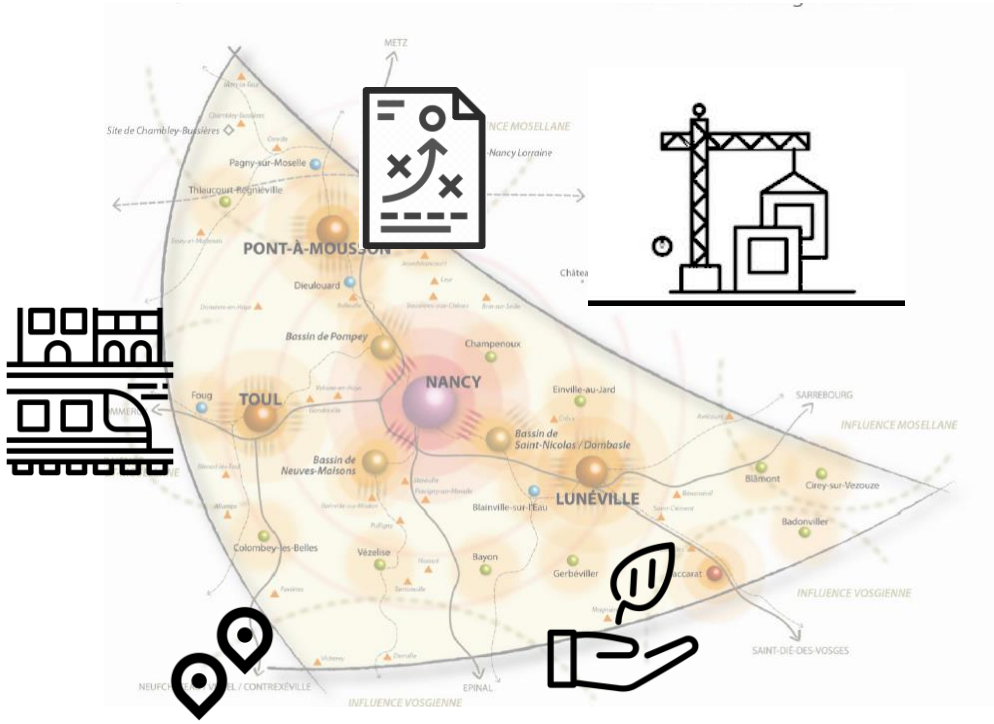

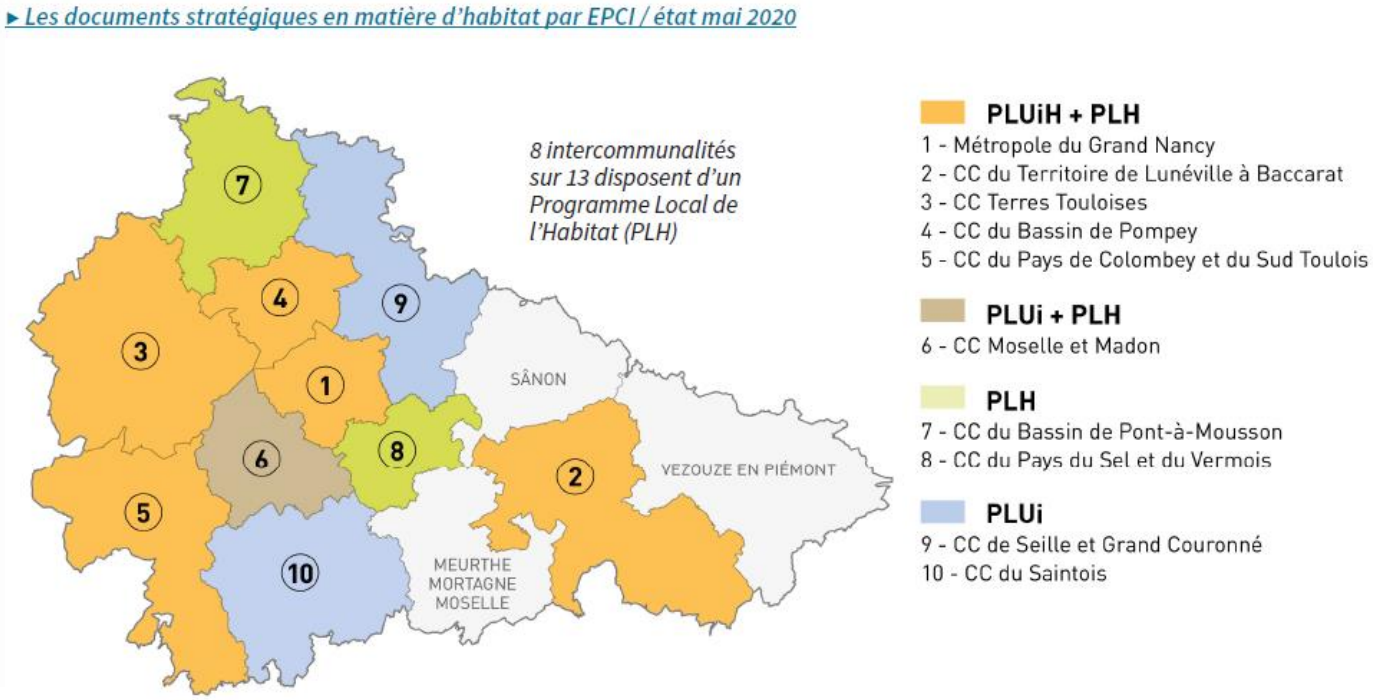

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Les points à retenir des discussions en cours depuis début 2022

- La nécessité d'organiser et d'optimiser l'offre en foncier économique pour répondre aux besoins de développement des entreprises et aux objectifs de sobriété foncière
- Des principes de qualité et de sobriété des aménagements des espaces d'activités

Les orientations du SCoT : Où en sommes nous ?

Ce qui est en cours de discussion et reste à déterminer :

- La territorialisation des objectifs de sobriété foncière,
- La répartition des objectifs de production de logements par intercommunalité
- Les conditions de développement des énergies renouvelables
- Les conditions pour développer les filières alimentaires de proximité
- Les conditions de développement commercial et des activités logistiques liées
- …

Des travaux qui se poursuivent dans le cadre des instances de la Multipole et en concertation avec les intercommunalités et partenaires associés

Conférence générale du SCoT

- Les ambitions du SCoT Nancy Sud Lorraine vues par…
  - Martin Vanier

Conférence générale du SCoT

- Echange ouvert avec les participants

Conférence générale du SCoT

- La démarche de révision du SCoT vue par les partenaires institutionnels
  - Emmanuel Tirtaine, directeur DDT
  - Région Grand Est

Conférence générale du SCoT

- Que retenir des échanges et questions posées ?
  - Martin Vanier

Conférence générale du SCoT

- Anticiper et faciliter la mise en œuvre du SCoT :
  - Filipe Pinho, vice-président de la Multipole
  - David Nazarenko, consultant MENSIA

Suite de la démarche de révision : Le programme d'actions

Faciliter la mise en œuvre

- Un programme d'actions pour préciser la feuille de route de la Multipole
- Et pour formaliser les engagements des collectivités du territoire pour mettre en œuvre la stratégie et les orientations et objectifs du SCoT
- A travailler en concertation avec les 13 intercommunalités

1ère brique : « recherche-action » et cellule d'appui aux communes pour accompagner la trajectoire de sobriété foncière

Recherche-Action habitat et sobriété foncière

- Une démarche exploratoire sur 2 années pour accompagner les intercommunalités et les communes dans la mise en œuvre de la trajectoire Zéro artificialisation nette

  - **1 axe « sensibilisation, formation et mobilisation »** à destination des élus et techniciens de collectivités, professionnels de l'aménagement et citoyens pour éclairer les enjeux de la sobriété foncière et accompagner la trajectoire « zéro artificialisation nette »
  - **1 axe « expérimentation »** ciblant 8 projets tests représentatifs des problématiques rencontrées pour le développement d'une offre d'habitat qualitative, en cohérence avec l'ambition de sobriété foncière. Analyse des outils et leviers existants / proposition de nouveaux outils à créer

- Les moyens mobilisés :
  - **Un groupe-projet partenarial** (EPCI, EPFGE, DDT, CD 54 MMD54, CAUE, SCALEN, aménageurs…)
  - Une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour animer l'expérimentation, analyser les solutions existantes, étudier les leviers et dispositifs à créer.

  - **Une cellule d'appui juridique et technique** pour la mobilisation foncière dans les communes rurales soutenue par l'Etat (FNADT) en cours de constitution.

Recherche-Action habitat et sobriété foncière
Une démarche à caractère expérimental

Outiller le nécessaire changement de modèle de développement

Un territoire qui présente **des faiblesses structurelles** ou en voie de le devenir : atonie démographique, différentiels de dynamiques marqués, dépréciation des centralités, développement de la vacance, …

Un SCOT volontairement **orienté sobriété, résilience et solidarité** et porteur d'**objectifs quantitatifs de diminution de l'artificialisation très ambitieux**

- → Une **volonté partagée d'agir** et une échelle appropriée pour espérer des impacts réels
- → Une **injonction politique que les élus se font à eux-mêmes** et qui les oblige
- → La nécessité d'apprécier rapidement les **conditions du passage de l'ambition aux actes**

Mobiliser tout le système d'action autour de cet objectif

Une **culture politique et technique partagée de l'expérimentation et de l'innovation** : une ingénierie territoriale de haut niveau propre à soutenir la production nécessaire à la démarche, des élus à même de s'entraîner mutuellement

- → Des **compétences et expertises nécessaires à la bonne conduite de la démarche** : SCALEN, CAUE, EPFGE, MMD54, Citoyens et Territoires, Département, Etat, Région, ADM54, Multipole, …
- → Un **AMO au service du collectif** qu'il mobilise, anime et valorise

Recherche-Action habitat et sobriété foncière
Une démarche tournée vers le passage à l'action

Une approche pragmatique pour se forger des approches communes

Le SCOT

*fait **culture commune sur le sens de l'action publique***

La démarche sobriété foncière

*doit faire **culture et outillage communs pour l'action***

Une démarche orientée vers la **conviction des 434 maires** et la **recherche de solution opérables**

Volet sensibilisation/formation

Faire la **pédagogie** de la nécessité du passage à l'acte et des moyens que cela suppose

Volet expérimentation/projets

Faire la **démonstration par l'exemple** que les objectifs sont atteignables et dire à quelles conditions ils le sont

Consolidation à l'échelle du SCOT

Constituer la **boîte à outils du territoire** pour la mise en œuvre d'une **sobriété foncière effective** et pour le renforcement de la **solidarité intra-territoriale**

Recherche-Action habitat et sobriété foncière
La sélection des 8 projets cibles

Un choix important pour l'utilité de la démarche

Un objectif de **représentativité des problématiques rencontrées** par les communes et/ou susceptibles de l'être à l'avenir : modèle économique, montage opérationnel, articulation avec le projet de développement et d'aménagement communal

→ La nécessité de **choisir des projets démonstrateurs de solutions praticables et utiles au passage à l'action**, sans prétendre à l'exhaustivité

Un objectif d'**éclairage sur le fond de ce qu'implique l'inscription du territoire du SCOT dans une trajectoire ZAN**

→ La nécessité de **ne pas se limiter à l'accompagnement de projets immobiliers** et de **retenir prioritairement des projets requérant des solutions complexes**

En parallèle, un objectif de **capitalisation des enseignements pour éclairer également les projets non retenus**

→ Un dispositif d'**association périodique aux travaux des communes candidates à l'AMI**

Conférence générale du SCoT

- Conclusion de la matinée: perspectives et échéances à venir
  - Denis Vallance, président de la Multipole